Robert Dumoulin (FOD Economie - SPF Economie)

De: Robert Dumoulin (FOD Economie - SPF Economie)

<Robert.Dumoulin@economie.fgov.be>

Envoyé: lundi 21 mars 2022 09:51 À: bobjr1@vivaldi.net

Objet: FW: réunion du 17.03.22: mise en place procédure EPI et premiers soins

From: Yassine Atmane (FOD Economie - SPF Economie) < Yassine.Atmane@economie.fgov.be>

Sent: 21 March 2022 09:50:51 (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris

To: Robert Dumoulin (FOD Economie - SPF Economie) < Robert.Dumoulin@economie.fgov.be> **Cc:** Mathias Lenaerts (FOD Economie - SPF Economie) < Mathias.Lenaerts@economie.fgov.be>

Subject: TR: réunion du 17.03.22: mise en place procédure EPI et premiers soins

Bonjour Robert,

Un point dont nous n'avons pas parlé en staff par manque de temps.

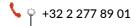
Bien à toi,

Yassine Atmane

Service d'encadrement Budget et contrôle de gestion Conseiller – Facility Management



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie



Rue du Progrès 50 - 1210 Bruxelles



N° d'entreprise: 0314.595.348

Pensez à l'environnement avant d'imprimer - Disclaimer

De: Pol Paermentier (FOD Economie - SPF Economie) <Pol.Paermentier@economie.fgov.be>

Envoyé: lundi, 21 mars 2022 08:16

A: Philippe Hulin (FOD Economie - SPF Economie) < Philippe. Hulin@economie.fgov.be>

Cc: Mathias Lenaerts (FOD Economie - SPF Economie) < Mathias.Lenaerts@economie.fgov.be>; Yassine Atmane (FOD Economie - SPF Economie) < Yassine.Atmane@economie.fgov.be>; Inge Broothaerts (FOD Economie - SPF Economie) < Inge.Broothaerts@economie.fgov.be>

Objet : réunion du 17.03.22: mise en place procédure EPI et premiers soins

Compte rendu:

Présents: Mathias, Yassine et Pol

Les notes (EPI et premiers soins) transmises par Philippe ne sont pas encore revenues de la Présidence.

Lors du prochain staff de S2, Mathias va demander à Robert Dumoulin d'établir, pour le NG et l'Atrium, une liste à jour (étage par étage) reprenant les noms des responsables d'étage, des EPI et des secouristes. Mathias signale que la liste du NG pourrait révéler un manquement important d'EPI à l'étage occupé précédemment par E5 suite à son déménagement à l'Atrium (point d'attention !).

Mathias et Yassine sont d'avis que chaque étage comporte 1 responsable d'étage + 3 suppléants (les plus hauts gradés), 10 EPI et 6 secouristes. Yassine rappelle que la Présidente souhaitait 10 EPI par étage. Il est rappelé que les concierges, contacts bâtiments, personnel d'accueil, chauffeurs, personnel ouvrier doivent suivre (comme précédemment) les formations EPI et secouriste. Yassine signale que la concierge du NG a une phobie de la vue du sang et serait donc dispensée de la formation secouriste.

Après comparaison avec la liste à établir par Robert Dumoulin, il sera possible de calculer le nombre supplémentaire de responsables d'étage, d'EPI et de secouristes qu'il faudra trouver pour atteindre les chiffres proposés (4 responsables d'étage, 10 EPI et 6 secouristes).

Il appartiendra aux Directeurs généraux (responsabilité hiérarchique) de trouver les volontaires supplémentaires (responsables d'étages, EPI et secouristes).

Pour la procédure d'appel aux EPI: il est envisagé que, en cas d'alerte à un étage déterminé, l'appel lancé par le personnel accueil se fasse d'abord en cascade aux EPI de l'étage déterminé par l'alerte et ensuite aux EPI des étages voisins. Cette procédure impliquerait que des EPI doivent éventuellement monter d'étage, ce qui pourrait être dangereux. La procédure ne devrait donc viser que les EPI de l'étage déterminé; au cas où la cascade téléphonique auprès des EPI de l'étage déterminé n'a pas abouti, le personnel d'accueil déclencherait l'évacuation. Une réunion conjointe pour les EPI et secouristes est à réaliser avec le CTI pour discuter des cascades téléphoniques envisagées.

Une solution doit encore être trouvée pour le local premiers soins, femmes allaitantes, enceintes, local de repos de l'Atrium. Cette solution doit tenir compte de la législation (eau chaude, froide..). De plus l'avis du médecin du travail est requis pour ce local et la structure des secouristes.

Pour la permanence de chauffeurs jusqu'à 18 heures, Yassine et Mathias signalent que la situation (travail) de ces chauffeurs varie d'un jour à l'autre et que les chauffeurs sont soumis à l'horaire variable, donc pas de travail par pause. Ce point doit donc être réévaluer au cours de la prochaine réunion.

Pol